

*des Princes &c. Mars 1732. 189*

*que la prise de Possession que j'en ai faite il y a quelques mois, est nulle, & qu'elle n'est pas fondée sur des titres Apostoliques, & par consequent juste, entiere & valide, je leur déclare, dis-je, que je proteste contre leurs entreprises. Fait à Parme le 30. Decembre 1731. Signé F A C Q U E S O D D I &c.*

C'est presentement au St. Siege à faire valoir cette Protestation ; mais c'est ce qui paroît peu intriguer les Cours qui sont interessées à cette affaire.

Les actions de grâces à Dieu & les réjoüissances publiques, ont suivi la ceremonie dont on vient de parler : elles ont duré jusqu'au 14. , que l'Evêque de cette Ville chanta pontificalement le *Te Deum* à cette occasion dans l'Eglise Métropolitaine, où il y avoit une grande illumination. Le 15. trois Députés du Duché de *Plaisance*, partirent d'ici pour *Livorne* : ils furent suivis le lendemain par trois autres Députés de celui de *Parme*. Ils vont tous complimenter l'Infant Duc sur son heureuse arrivée en *Italie*. On commença ce jour là à preparer divers Apartemens au Palais Ducal pour ce Prince, quoiqu'on ne sçache pas encore quand il pourra être en état de s'y rendre.

Le Marquis de Monteleon s'est, dit-on, engagé par un écrit autentique de renvoyer en Espagne sur la fin du mois d'Avril prochain, toutes les Troupes Espagnoles au de-là de 4000. hommes qui doivent rester dans la *Toscane*, suivant les dernieres Conventions ; & qu'il ne reviendra point de Troupes de la même Nation dans les Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, qui seront occupés par leurs propres Milices, sans qu'aucun Officier Espagnol, ou autre étranger, puisse les venir commander.

XIV. *Venise*. Le premier Janvier le Venerable fut exposé pour trois jours dans l'Eglise de *St. Marc*,  
N 3 pendant